

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-219-1915 promulguant le décret du 1er Janvier 1915 autorisant le transfert à Paris du siège social de la Banque de l'Indo-Chine.

n° 12-219-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1915

Numéro JO
n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro
31 janvier 1915

VISAS

Le Gouverneur p-i, de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 2 Septembre 1914, relatif au transfert à Bordeaux du siège social de la Banque de l'Indo-Chine, promulgué dans la Colonie par arrêté du 28 Octobre 1914

Vu le décret du 1er Janvier 1915, autorisant la réinstallation à Paris du siège social de la Banque de l'Indo-Chine, temporairement transféré à Bordeaux

Vu la publication de ce dernier décret au Journal Officiel de la République Française du 8 Janvier 1915:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 1er Janvier 1915 susvisé.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, affiché partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.